**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES**

**DÉPARTEMENT**
**DU VAL-DE-MARNE**

Nombre de Membres en exercice : 26
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de membres absents : 8

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles
Séance du 03 octobre 2024

## OBJET :

DE-CDE-24-10-1-1) AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU VAL-DE-MARNE POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trois octobre à dix-neuf heures trente,

**Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes**, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 26 septembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme TRAN, Mme GRETILLAT, M. LOUVIGNÉ, Mme VERMANT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme RAVEAU, Mme ODDON, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme GAMEIRO RAMAGE .

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20241003-lmc1H12354H1-DE
Date de réception en Préfecture : 04/10/2024
Date de Publication : 04/10/2024

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu le dispositif d'appel à projet « Fonds public et territoires Enfance/Jeunesse » de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu le dépôt de candidature de la Caisse des écoles pour l'accueil des enfants porteurs de handicap accueillis dans les accueils de loisirs de Vincennes ;

Vu l'avis favorable rendu le 20 juin 2024 par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Considérant la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention n° 202400339 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention favorisant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.

ARTICLE II : Autorise Madame la Présidente de la Caisse des écoles à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

ARTICLE III : La recette correspondante sera inscrite au budget de la Caisse des écoles aux chapitre et article de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

***Signé***

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400867-20241003-lmc1H12354H1-DE
Date de réception en Préfecture : 04/10/2024
Date de Publication : 04/10/2024